

ACTION URGENTE

DÉTENTION ARBITRAIRE POUR UN MILITANT MALADE

Saïkou Yaya Diallo, chargé des questions juridiques au Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), un groupe d'opposition, a été arrêté le 7 mai et incarcéré à la Direction centrale de la police judiciaire à Conakry, la capitale, après certains événements survenus lors d'une conférence de presse. Le 12 mai, il a été inculpé de « voie de fait, violences, menaces et injures publiques » et transféré à la prison de Conakry. Saïkou Yaya Diallo est diabétique, et doit suivre un régime alimentaire strict et un traitement. Le 12 mai, les autorités guinéennes ont confirmé 58 cas de COVID-19 et trois décès à la prison de Conakry.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Mamadou Lamine Fofana

Ministre de la Justice

BP : 564 Conakry

Courriel : malafof74@gmail.com

Monsieur le Ministre,

Je déplore le placement en détention de Saïkou Yaya Diallo, chargé des questions juridiques au Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), qui a été arrêté le 7 mai et placé en détention à la Direction centrale de la police judiciaire. Le 12 mai, il a été inculpé de « voie de fait, violences, menaces et injures publiques » et transféré à la prison de Conakry, où il se trouve depuis lors.

Son arrestation est liée à la privation présumée de liberté, par des membres du FNDC, d'une personne soupçonnée d'appartenir aux services de renseignement du gouvernement, lors d'une conférence de presse s'étant tenue le 25 mars au siège du Parti des démocrates pour l'espoir (PADES). Saïkou Yaya Diallo et ses collègues auraient installé cette agente du renseignement dans un bureau, en attendant que la foule se disperse à l'extérieur, vraisemblablement dans le but de protéger cette personne de violences potentielles de la part de militant-e-s de l'opposition ainsi rassemblés, et d'empêcher des représailles contre l'homicide de 12 personnes par les forces de sécurité à la suite d'élections controversées la semaine précédente. Selon plusieurs témoins, Saïkou Yaya Diallo n'a fait preuve d'aucune violence.

Je m'inquiète pour la santé de Saïkou Yaya Diallo en détention car il est diabétique, et son état requiert un régime alimentaire strict et un traitement. Je crains par ailleurs qu'il ne se trouve désormais exposé à un risque accru de contracter le COVID-19. Le 12 mai, les autorités guinéennes ont officiellement confirmé 58 cas de COVID-19 et trois décès à la prison de Conakry. Les prisons risquent de devenir des foyers très dangereux de propagation du COVID-19. Le Sous-comité pour la prévention de la torture des Nations unies a demandé aux États de réexaminer l'ensemble des cas de détention provisoire, afin de déterminer si l'incarcération est strictement nécessaire face à l'urgence sanitaire actuelle, et de favoriser l'accès à la libération sous caution pour la plupart des cas, exception faite des infractions les plus graves.

J'estime que Saïkou Yaya Diallo a été arrêté pour avoir exercé de manière pourtant pacifique son droit à la liberté d'expression. Il est essentiel que les États prennent de toute urgence des mesures visant à protéger les personnes incarcérées, notamment en relâchant celles qui sont détenues simplement pour avoir exercé de manière non violente leurs droits fondamentaux.

À la lumière de ce qui précède, je vous exhorte à :

- libérer Saïkou Yaya Diallo immédiatement et sans condition, et à abandonner toutes les charges retenues contre lui ;
- garantir, en attendant sa libération, que Saïkou Yaya Diallo puisse bénéficier de soins de santé, d'un accès à l'eau et d'une nourriture adaptée à ses besoins alimentaires, et s'entretenir régulièrement avec sa famille ;
- mettre fin au harcèlement et aux actes d'intimidation visant les militant-e-s pro-démocratie en Guinée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 25 mars, une personne soupçonnée d'appartenir aux services de renseignement du gouvernement et ayant affirmé être une journaliste, a été identifiée par des membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) lors d'une conférence de presse se déroulant au siège du Parti des démocrates pour l'espoir (PADES), à Ratoma. Des membres du FNDC, parmi lesquels Saïkou Yaya Diallo, ont mis l'agente présumée en sécurité dans un bureau, et lui ont demandé pourquoi elle était venue et qui l'avait envoyée. Saïkou Yaya Diallo a appelé un huissier afin qu'il constate la présence de l'agente du renseignement sur place. Des membres du FNDC ont dit qu'elle pourrait repartir après la conférence de presse, afin d'éviter la foule se trouvant à l'extérieur, de crainte que cette femme ne soit agressée par des militant-e-s de l'opposition, en représailles contre l'homicide de 12 personnes par les forces de sécurité la semaine précédente à l'issue d'élections controversées.

La police a ensuite effectué une descente au siège du PADES. Onze personnes, parmi lesquelles Aïcha Barry, porte-parole du collectif des femmes du FNDC, ont été arrêtées. Elle a été accusée de séquestration, de violences et d'agression. Après huit jours de détention à la Direction centrale de la police judiciaire, elle a été remise en liberté sous contrôle judiciaire.

Selon un entretien accordé par le directeur général de la police au site d'information en ligne Mediaguinée.com, la personne soupçonnée d'appartenir aux services gouvernementaux de renseignement n'est en fait ni policière ni membre des services de renseignement, mais une fonctionnaire travaillant au ministère de la Sécurité.

Des dirigeant-e-s des mouvements pro-démocratie et des dizaines de manifestant-e-s ont été arrêtés et condamnés depuis 2019. Le 22 octobre 2019, le tribunal de Dixinn a déclaré Abdourahamane Sano, Alpha Soumah (*alias* Bill de Sam), Ibrahima Diallo, Bailo Barry et Sékou Koundouno coupables d'« incitation directe à un rassemblement non armé ». Abdourahamane Sano a été condamné à une peine d'un an d'emprisonnement et les autres accusés à six mois. Ils ont été libérés sous caution le 28 novembre 2019, dans l'attente de l'examen de leur recours.

Le 7 mars, Ibrahima Diallo et Sékou Koundouno, militants en faveur de la démocratie du FNDC, ont été arrêtés à Conakry. La veille de leur arrestation, ils sont intervenus à titre de porte-parole lors d'une conférence de presse au cours de laquelle ils ont accusé le commissaire Fabou Camara, qui est à la tête de la Direction centrale de la police judiciaire, d'avoir procédé à des écoutes téléphoniques, à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements. Le 9 mars, ils ont été inculpés, sans aucun fondement, d'agression, d'outrage à un fonctionnaire public et de production et diffusion de données menaçant l'ordre public et la sécurité. Ils ont été remis en liberté le 13 mars, mais se trouvent toujours sous le coup de ces accusations et restent sous contrôle judiciaire.

Le 17 avril, le militant pro-démocratie Oumar Sylla, *alias* Foniké Mengué, a été arrêté devant chez lui à Conakry, par des agents de la Brigade de répression du banditisme. Avant son arrestation, il s'était exprimé dans une émission de radio, au cours de laquelle il avait appelé à manifester et accusé des membres du gouvernement et du parti au pouvoir d'être responsables d'homicides, de torture et d'autres formes de mauvais traitements, et de placements en détention arbitraire. Il a d'abord été détenu une journée à la « Villa 40 », siège de la Direction générale du renseignement intérieur, avant d'être transféré à la Direction centrale de la police judiciaire. Le 24 avril, il a été inculpé de diffusion de fausses informations.

Le FNDC s'élève contre l'éventualité d'un troisième mandat présidentiel, après que le président Alpha Condé a annoncé son intention d'apporter des modifications à la Constitution. Le jour de son arrestation, Saïkou Yaya Diallo prévoyait de participer à une émission de radio afin de parler de la plainte déposée par le FNDC contre le président Alpha Condé.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES : FRANÇAIS

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE : 30 juin 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Saïkou Yaya Diallo (il)